

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende

PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du lundi 22 juin 2026

Délibération N° DE_022_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	16	16
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Patricia BREMOND, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Sébastien BLANC, Monsieur Albert FALCON, Monsieur Rémi ANDRE, Monsieur Cédric CRESPIN, Monsieur Christophe GACHE, Monsieur Michel GUIRAL, Madame Jessica PAGES CARTIGNY, Monsieur Vincent HERMET

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Michèle CASTAN suppléée par Monsieur Cédric CRESPIN, Monsieur Denis GRAS suppléé par Monsieur Vincent HERMET, Madame Christine HUGON, Monsieur Francis SARTRE suppléé par Monsieur Thomas PIGNIDE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Patricia BREMOND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Candidature démarche 100 Territoires d'électrification

Vu la circulaire n°6531/SG du Premier Ministre en date du 12 Mai 2026, relatives aux modalités de candidatures des territoires pour la démarche 100 Territoires d'électrification,

Considérant le courrier du Préfet de la Lozère en date du 26 mai 2026, invitant le PETR du Gévaudan-Lozère à faire acte de candidature,

Considérant le courrier du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère en date du 9 juin, proposant une candidature en partenariat avec le PETR du Gévaudan-Lozère pour le programme « 100 Territoires d'électrification »,

Le Président expose :

Dans le cadre du plan visant à favoriser l'électrification des usages annoncé par le Premier Ministre,

l'Etat propose de labelliser des territoires qui souhaitent être pionniers dans ce domaine. Ces territoires doivent définir une stratégie et un plan d'actions avec le soutien de l'ADEME et peuvent cibler plusieurs types d'actions : remplacement des chaudières à fioul des ménages ou des collectivités par des pompes à chaleur, installation de bornes de recharge électrique dans les communes centre-bourgs, amélioration des équipements du parc des logements sociaux, décarbonation des entreprises...

La circulaire du 12 mai 2026 précise le calendrier et la méthode retenue : les Préfets de chaque Département devront identifier un ou plusieurs territoires, qui devront présenter une candidature pour transmission au Préfet de Région puis au Ministère de la Transition Ecologique.

Pour le Département de la Lozère, le Préfet a ciblé en priorité le PETR du Gévaudan-Lozère, en raison de sa démarche d'élaboration du SCOT et de la convergence avec Territoires d'industrie Nord-Lozère, qui vise notamment à accompagner les entreprises dans leur décarbonation. Le diagnostic énergétique du territoire présente de plus une forte part d'énergies fossiles dans les transports et mode de chauffage.

En termes d'aides à l'ingénierie, l'Etat prévoit une mobilisation de l'Ademe pour réaliser le diagnostic et la proposition de plan d'actions, à valider pour le 20 septembre. Après concertation entre la Préfecture de la Lozère et les représentants des structures concernées, il est proposé d'associer à cette candidature le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Lozère (SDEE), afin de bénéficier de son expertise et de son ingénierie pour la mise en œuvre de la démarche.

Aussi, **Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :**

- Valide le projet de candidature à la démarche « 100 Territoires d'Electrification », selon les objectifs définis en annexe
- Valide le principe d'une candidature en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Lozère (SDEE),
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette candidature

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance



Madame Patricia BREMOND
Secrétaire de séance

